



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'alimentation**

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

**Action n°2020-076**

**Réduire les traitements au moyen de cépages résistants**

**1 – Définition de l'action**

L'action vise l'implantation de cépages résistants au mildiou et/ou à l'oïdium. Les cépages référencés pour cette action ont fait l'objet d'une démonstration de leur capacité à permettre une réduction d'usage de produits phytopharmaceutiques.

**2 – Conditions de réalisation de l'action**

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

**3 – Pièces justificatives à fournir**

Si les plants ont été vendus par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit préciser les quantités de plants vendus et être tenu à la disposition des agents chargés du contrôle.

Si les plants ont été vendus par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

#### 4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

##### Plants à résistance polygénique

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par plant
Artaban	0,0012
Coloris	0,0016
Floreal	0,0012
Lilaro	0,0016
Opalor	0,0016
Sauvignac	0,0012
<b>Selenor</b>	<b>0,0016</b>
Sirano	0,0016
Vidoc	0,0012
Voltis	0,0016

X

<b>Nombre de plants vendus</b>
--------------------------------

##### Plants à résistance non polygénique (un seul gène de résistance identifié pour oïdium ou pour mildiou)

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par plant
Chambourcin	0,0006
Coutia	0,0012
Luminan	0,0012
Plantet	0,0008
Vidal blanc (Synonyme Vidal 256)	0,0006
Villard blanc	0,0006

X

<b>Nombre de plants vendus</b>
--------------------------------

#### 5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats

Plants à résistance polygénique : 25 années.

Plants à résistance non polygénique (un seul gène de résistance identifié pour oïdium ou pour mildiou) : 10 années.